

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2844

présenté par

Mme Chatelain et les membres du groupe Écologiste et social

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la dernière phrase de l'alinéa 33, après le mot :

« phytopharmaceutiques »,

insérer les mots :

« , d'alerte sur les dangers sanitaires liés à l'utilisation du produit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter ce critère afin d'offrir aux agriculteurs des solutions alternatives à la chimie.